CONSULTATION DU PUBLIC SUR LE PROJET D'EXTENSION D'UN ELEVAGE DE VOLAILLES

Compte Rendu de la réunion publique du 16 avril 2025 en Mairie de La Baume Cornillane

Présents : Mr Peyrard, Maitre d'Ouvrage EARL Peyrard

Mme Nadine Manteaux, MAPE Conseil

Bernard Brun Commissaire enquêteur et Jean-Luc Vernier suppléant

8 personnes présentes dont Mr le Maire de La Baume Cornillane

Bernard Brun rappelle les objectifs de la rencontre et la procédure « industrie verte » en cours. Il indique le rôle du Commissaire enquêteur chargé d'assurer l'organisation et le suivi de la consultation sur le dossier d'extension de l'élevage de volaille. Il indique que cette première réunion publique se tient dans les 15 premiers jours de la consultation écrite 2e réunion aura lieu pendant les 15 derniers jours la consultation soit le lundi 23 juin 2025.
Il laisse ensuite la parole à Mr Peyrat.

Celui-ci indique l'objet du projet qui consiste à compléter l'exploitation actuelle par un troisième poulailler. Il reste le Maitre d'ouvrage de l'ensemble de l'exploitation, celle-ci est toutefois ce 3e poulailler est destiné à être exploitée par son fils Alexis.

Mme Nadine Manteaux, MAPE Conseil, expose un diaporama reprenant en synthèse le dossier de ce projet (voir le diaporama sur le site).

Au terme de la présentation Bernard Brun CE engage le dialogue avec les personnes présentes :

- M Franck, commune de la Baume C., souligne l'intérêt d'assurer la pérennité familiale de ce projet, ce qui le stimule pour sa propre exploitation

- CE demande si ce type de reprise d'installation est plus facile, Mr Peyrard confirme qu'elle est moins soumise aux aléas climatiques que les céréales par exemple.

- M Alexis, qui doit reprendre l'exploitation indique qu'il termine ses études au Valentin et que son frère plus jeune devrait rejoindre l'exploitation après ses études..

- M Éric, cuniculteur sur Montvendre, apprécie qu'un jeune puisse s'installer. Les nouvelles installations d'agriculteurs ne sont pas faciles alors que le marché nécessiterait la réalisation d'environ 400 projets de poulaillers sur les 5 ans ! Le projet présenté est une chance pour les jeunes aidés par leurs parents d'autant qu'il permet d'assurer la sécurité du revenu. En effet la taille de l'exploitation en culture n'est pas une garantie de revenus, les marges étant faibles.

- CE Que pensez-vous du système « intégré » ?

- M Éric : je suis à mon compte (élevage de lapins), quand on gagne on en profite seul mais quand on perd on l'assume seul aussi. L'intégration sécurise (encadrement des éleveurs, qualité technique et financière).

- M Alexis : ça aide aussi à mieux cerner les problèmes pour mieux les résoudre.

- M Éric : nous sommes confrontés à une concurrence des poulets venant de l'extérieur, l'intégration nous permet de mieux se positionner, c'est aussi une forme d'économie circulaire.

- M Moze Duc: effectivement les aliments destinés aux volailles sont fabriqués à proximité (Montmeyran) et proviennent pour 70% de cultures de Rhône Alpes. La plus forte demande à laquelle on doit répondre, est celle de poulets du quotidien où s'exerce la plus forte concurrence.

- M Franck : Pour autant ce standard doit respecter le bien-être animal.

- M Éric : C'est le gage d'une bonne viande

-M Peyrard confirme l' importance du cahier des charges.

- M Éric : 'Agrandir' les exploitations ce n'est pas un gros mot, elles restent à taille humaine et c'est aussi une nécessité que de rationaliser si l'on veut rester compétitif.

- M Moze DUC : Ce type d'exploitation fonctionne toute l'année et c'est plus confortable pour l'agriculteur

- M Éric : L'élevage que ce soit bovin, ovin ou de volaille reste contraignant, toutefois ce dernier assure une meilleure qualité de vie pour l'exploitation de M Peyrard

- CE cela facilite aussi le 'tuilage' dans la reprise de l'exploitation.

Bernard Brun CE rappelle la suite de la procédure :

- La prochaine réunion publique aura lieu le 23 juin, il y aura probablement plus de monde
- Au terme de la démarche, il remettra un rapport et une conclusion sur la consultation mais il n'y aura pas d'avis.
- Deux permanences sont prévues, a sa demande, le 13/05 de 9 à 12h et le 06/06 de 14 à 17h. Elles auront lieu en mairie de la Baume Cornillane.
- Un seul dossier est prévu sous forme numérique que l'on peut consulter sur le site de Préambule. Un flyer est distribué qui indique le lien aux documents, la période de consultation et l'adresse de la mairie pour l'envoi de courriers au commissaire enquêteur.
- Toutes les contributions seront envoyées par le commissaire enquêteur sur le site.
- Pour un meilleur accès au dossier, celui-ci est déposé sous forme 'papier' en mairie et consultable aux heures d'ouverture, ainsi qu'un cahier d'observations.
- Toutes les contributions et observations sont mises sur le site et chacun pourra en prendre connaissance.

-M Éric demande si d'autres projets sont en cours

-M Moze DUC : les dossiers n'ont pas posé de difficultés à quelques exceptions près. En effet certains s'emparent de projets pour différentes raisons, il est donc important d'être bien accompagné dans les démarches.

La consommation d'eau est un élément important, la balance entre les installations nouvelles et celles qui s'arrêtent pourrait être positive.

-M Éric : Dans le triangle Valence Romans Crest, le nombre d'exploitation s'est réduit au moment où l'urbanisation a fortement augmenté, quelle est la part de consommation en eau entre les deux ?

-M DUC : le département de la Drôme est le premier pour l'élevage de volaille

-M Eric : C'est aussi celui de l'élevage du lapin qui en est le berceau, or des délocalisations d'exploitations sont en cours dans des régions comme les pays de Loire qui en consomment pourtant moins qu'ici.

Il est important de soutenir les jeunes exploitants.

B Brun remercie les participants et clôt la réunion à 19h10.